

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 743 Présentation des œuvres d'art acquises en 2019 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections (anciennement Fonds municipal d'art contemporain - FMAC) et inscrites à l'inventaire. Cession des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres au bénéfice de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2511 – 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet au Conseil de Paris les œuvres d'art acquises en 2019 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections et les cessions des droits d'auteur afférents ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la présentation des œuvres d'art acquises en 2019 par le Fonds d'art contemporain – Paris Collections (anciennement Fonds municipal d'art contemporain - FMAC) et inscrites à l'inventaire.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions d'acquisition des œuvres du Fonds d'art contemporain – Paris Collections comportant une cession des droits d'auteur ainsi que la cession de droits d'auteur relative à l'œuvre acceptée dans le cadre d'un don manuel, au bénéfice de la Ville de Paris et permettant leur exploitation par cette dernière. Les 8 conventions d'acquisition et le contrat de cession figurent en annexe de la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO